

## ➤ **Hawa Mayotte et la CADEMA signent une convention pour le diagnostic de la Qualité de l'Air Intérieur dans les écoles**

Ce lundi 10 octobre à 9h, Hawa Mayotte et la CADEMA se retrouveront au siège de cette dernière pour signer la 1<sup>ère</sup> convention de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans 48 établissements scolaires publiques de la Communauté d'Agglomération de Dombéni-Mamoudzou.

### Un double objectif :

Premièrement, cette convention intervient à la suite de la volonté de la CADEMA de répondre à un de ces objectifs fixés par son **Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)** qui vise, entre autres, à garantir une bonne qualité de l'air aux mahorais aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des bâtiments publics de la communauté d'agglomération.



Deuxièmement, cette convention permettra à la CADEMA de **répondre à l'obligation réglementaire de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur** dans certains de ces établissements recevant du public (loi du 12 juillet 2010), notamment ceux qui accueillent des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes : les écoles maternelles et élémentaires.

### ➤ Les chiffres clefs de la convention :

48 établissements  
scolaires visés

1 plan d'action par  
établissement

3 polluants investigués :  
CO<sub>2</sub>, Benzène et  
Formaldéhyde

144 salles de classes à  
équiper de capteurs

432 échantillons  
à prélever

2 ans de campagnes  
de mesures

## La qualité de l'air intérieur : un enjeu de santé majeur !

Nous passons en moyenne 85 % de notre temps dans des espaces clos : domicile, locaux de travail ou destinés à recevoir du public (ERP), moyens de transport, dans lesquels nous pouvons être exposés à de nombreux polluants :

Chimiques	Bio contaminants	Physiques
Composés organiques volatils (COV : Benzène, aldéhydes, ...), oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de Carbone (CO <sub>2</sub> ), hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), phtalates, etc.	Moisissures, allergènes domestiques provenant d'acariens, d'animaux domestiques et de blattes, pollens, etc.	Particules fines (PM10 & PM2.5) et fibres (amiante, fibres minérales artificielles), etc.

La présence de ces polluants en intérieur est issue de différentes sources d'émission : matériaux, peintures et vernis, mobilier, appareils de combustion (Cuisinière, réchaud, etc.), transfert de la pollution extérieure, mais dépend également des modes de vie (tabagisme, animaux domestiques, aération/confinement - CO<sub>2</sub>, ...).

La qualité de l'air que nous respirons peut avoir des effets sur la santé et le bien-être, depuis la simple gêne (olfactive, somnolence, irritation des yeux et de la peau) jusqu'à l'apparition ou l'aggravation de pathologies aiguës ou chroniques : allergies respiratoires, asthme, cancer, intoxication mortelle ou invalidante, etc.

66

**Nous passons 85 % de notre temps dans des environnements clos (logement, travail, transports, ...)**

Source : anses 2017

66

**19 milliards d'euros : c'est l'estimation du coût de la pollution de l'air intérieur par an pour la société !**

Source : anses 2017

## La surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les Etablissement Recevant du Public : une obligation !

La surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public (ERP) est une obligation réglementaire depuis la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

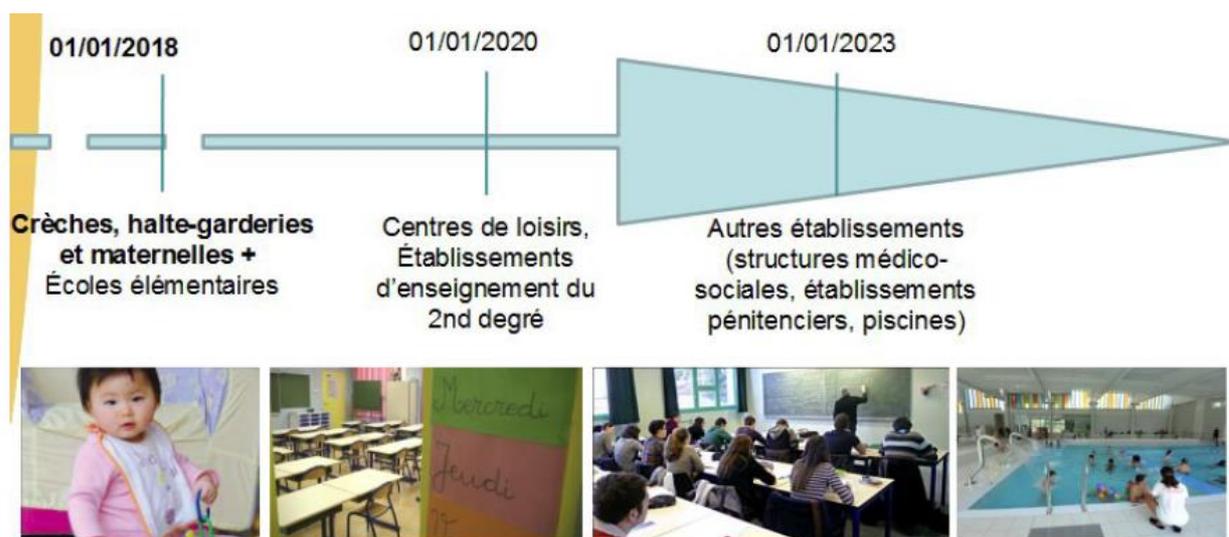


Figure 1 : Calendrier de mise en vigueur de la surveillance obligatoire de la qualité de l'air intérieur dans les ERP (source : Cerema 2019)

Cette surveillance doit être mise en œuvre tous les 7 ans par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement et comporte :

- 1- **L'évaluation obligatoire des moyens d'aération** de l'établissement
- 2- Pour les polluants réglementés (formaldéhyde, le benzène, le CO<sub>2</sub>) :
  - **soit** la réalisation de **campagnes de mesures** des polluants par des organismes accrédités selon le référentiel LAB REF 30.
  - **soit** la mise en œuvre d'un **plan d'actions de prévention**.

66

**Attention : la réglementation sur l'air intérieur est en cours de révision et certaines règles pourraient évoluer très prochainement !**

Source : Ministère de l'Environnement 2022



## Pour aller plus loin

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/surveillance-de-la-qualite-de-l-air-interieur-dans-les-etablissements-recevant>

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_INPES\\_Pollution\\_de\\_l\\_air\\_interieur.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_INPES_Pollution_de_l_air_interieur.pdf)

<https://www.anses.fr/fr/content/qualit%C3%A9-de-l%E2%80%99air-int%C3%A9rieur>

<https://www.oqai.fr/fr>

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/a4\\_airinterieur.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/a4_airinterieur.pdf)

[https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/a4\\_pollutionair.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/a4_pollutionair.pdf)

<https://www.hawa-mayotte.fr/actualite/la-journee-nationale-de-la-qualite-de-l-air-2022-appel-a-projet>

<https://www.atmo-france.org/>



**Hudumu yi hawa yaho !**



**Mieux respirer, c'est ça l'idée !**

Toute notre actualité su  
[www.hawa-mayotte.fr](http://www.hawa-mayotte.fr)

@hawa\_mayotte



#HawaMayotte

### CONTACT

**Nils PARAGOT**

mob. : 06 39 25 31 39

tél : 02 69 600 677

paragot@hawa-mayotte.org

**Hawa Mayotte**

53 Résidence Espace Canopia

Les Hauts Vallons

BP61

97600 MAMOUDZOU



## Hawa Mayotte, Observatoire de la qualité de l'air de Mayotte

Aujourd'hui, les différentes AASQA (Associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air) - à l'aide de plus de **650 stations de mesure** implantées sur le territoire - surveillent, inventorient, modélisent, prévoient, alertent, informent, sensibilisent, réalisent des études sur la qualité de l'air et évaluent les actions mises en œuvre pour l'améliorer.

L'objectif de cette Journée Nationale de la Qualité de l'Air est donc de faire prendre conscience aux citoyens de l'importance de respirer un air de bonne qualité. La qualité de l'air que l'on respire, à l'intérieur comme à l'extérieur est un enjeu sanitaire, environnemental et économique majeur. Le coût annuel de l'impact de la pollution de l'air sur la santé, les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture est d'ailleurs estimé à plus de **100 milliards d'euros** (Source : *Rapport sur le coût économique et financier de la pollution de l'air du Sénat – 15/07/15*). Quant au coût humain, c'est environ **48 000 décès prématurés par an** lié à la pollution atmosphérique en France (Source : *Santé Publique France 2021*)

Les Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, dont fait partie Hawa Mayotte, proposent de faire connaître les solutions et bonnes pratiques pour réduire les émissions de polluants dans tous les secteurs, et d'informer sur les bons gestes en cas d'épisode de pollution.

Par l'information qu'elles délivrent au public, les AASQA participent à l'amélioration des connaissances sur ce thème : des solutions seront ainsi apportées au public pour réduire la pollution atmosphérique.

- **Hawa Mayotte ...**

Conformément à la loi sur l'air (30 décembre 1996) intégrée depuis au Code de l'environnement (Livre I, Titre II), Hawa Mayotte est l'**Association Agréée de Surveillance de la Qualité l'Air** (AASQA) à Mayotte depuis le 15 décembre 2014, agréée par le Ministère de l'Environnement, actuellement Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES).

Hawa Mayotte est une structure collégiale, gage d'indépendance et de transparence. Sa gouvernance est constituée de quatre collèges membres et d'un Bureau : l'Etat représenté par la DEAL, les collectivités territoriales représentées par un(e) élu(e), les activités contribuant aux émissions polluantes représentées par EDM en tant

qu'industriel et les associations de protection de l'environnement représenté par les Naturalistes de Mayotte.

**Hawa Mayotte est adhérente à la fédération ATMO France.**



Collèges	Membres fondateurs	Membres associés
<b>Etat</b>	Préfecture DEAL de Mayotte ARS de Mayotte	DAAF
<b>Activités contribuant à l'émission des substances surveillées</b>	EDM	TOTAL Mayotte
<b>Associations environnementales</b>	Les Naturalistes de Mayotte	Météo France MNE
<b>Collectivités territoriales</b>	Association des Maires de Mayotte	CD 976 CADEMA CC Sud CCPT

Tableau 1 : Membres de l'association Hawa Mayotte en 2022

- **... de 2014 à aujourd'hui**

Hawa Mayotte existe maintenant depuis près de 7 ans. Les premières années ont été essentiellement consacrées à la mise en place de l'association (administratif, achat de matériel, recrutement ...). C'est en 2016, qu'a réellement débuté la phase technique avec l'initiation d'une évaluation préliminaire de la qualité de l'air à l'aide de capteurs passifs concernant 4 polluants réglementés (ozone (O<sub>3</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) et benzène (C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>)) sur 10 sites dans l'île.

Terminée en 2019, l'évaluation préliminaire a permis de dresser le 1<sup>er</sup> état des lieux de la qualité de l'air à Mayotte. Grâce à ces résultats, Hawa Mayotte entre dans la phase d'installation pérenne du réseau de surveillance de la qualité de l'air avec, en 2021, la mise en place de la 1<sup>ère</sup> station de mesure fixe à Mamoudzou.

L'année 2021 marque aussi l'ouverture au grand public des données mesurées sur la station mobile située à Kawéni Nord via le portail Géod'Air (<https://www.geodair.fr/>). Pour l'instant, seules les concentrations mesurées à partir de 2020 sont disponibles.

## • LE RESEAU DE SURVEILLANCE

Hawa Mayotte est en phase d'installation du réseau de surveillance de la qualité de l'air. En 2021-2022, c'est l'installation de 2 stations de mesures fixes qui ont pour objectif de surveiller les polluants réglementaires 24h/24 et de communiquer les résultats au niveau local, national et européen. Elles vont permettre aussi de calculer l'indice de la qualité de l'air ATMO.

En plus de ces 2 stations fixes, Hawa Mayotte dispose d'outils de mesures qui lui permettent de caractériser la qualité de l'air sur différents sites de mesures :

- De 2 laboratoires mobiles (type remorque) équipés d'analyseurs de polluants atmosphériques et d'appareils météorologiques pour la mesure en continue des polluants réglementés : particules PM10 et PM2.5, ozone (O<sub>3</sub>), dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), et monoxyde de carbone (CO)
- D'échantillonneurs passifs pour la mesure de polluants réglementés (O<sub>3</sub>, SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>/NO<sub>2</sub>, C<sub>6</sub>H<sub>6</sub>, ...)
- De 4 micro-capteurs autonomes pour un suivi spatialisé des particules fines
- De 3 préleveurs sur filtres et/ou mousses pour la mesure des Métaux lourds, HAP et Pesticides



Figure 2 : Laboratoire mobile installé à Kawéni Nord



Figure 3 : de gauche à droite : un préleveur sur filtres " Partisol 2025i " ; un abri pour l'installation des tubes passifs ; 2 types de tubes passifs

Hawa Mayotte dispose d'un site web et de réseaux sociaux pour partager des informations relatives à la qualité de l'air. In fine ces plateformes permettront la diffusion de l'indice de la qualité de l'air journalier sur l'île.

Chaque année, l'observatoire organise la JNQA, Journée Nationale de la Qualité de l'Air (qui aura lieu le 15 octobre sur la place de la Mairie de Labattoir en Petite-Terre) et participe à de nombreux événements liés à l'environnement à Mayotte (Fête de la nature, Journée du vélo, Fête de la Science, Fête de l'Energie, ...)



Figure 4 : Fête de la Nature 2022 à Coconi

Toute notre actualité sur  
[www.hawa-mayotte.fr](http://www.hawa-mayotte.fr)

**CONTACT**

**Nils PARAGOT**

mob. : 06 39 25 31 39

tél : 02 69 600 677

paragot@hawa-mayotte.org

**Hawa Mayotte**

53 Résidence Espace Canopia

Les Hauts Vallons

BP61

97600 MAMOUDZOU

@hawa\_mayotte



#HawaMayotte